



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 2 DECEMBRE 2024**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine

EXCUSES : WARY Grégory donne pouvoir à Samuel GESTRAUD

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis GRIMAUULT

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-65 DU 02-12

SIEML : CONSEIL EN ENERGIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la convention qui nous liait avec le SIEML dans le cadre de sa mission de conseil en énergie a pris fin en mai 2024.

Le coût par année s'élève à 779.50 € à savoir 0.50 € par habitant, sur une base de 1 559 habitants (INSEE : 01/2024).

La durée de la convention est de trois années.

Le SIEML met ses compétences au service de la collectivité dans le cadre de la rénovation énergétique du patrimoine et de la maîtrise de ses consommations d'eau et d'énergie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après un vote à main levée, le conseil municipal approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

POUR : 14

ABSTENTION : 3

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

Jean-Louis GRIMAUULT

Etriché, le 3 décembre 2024

Le Maire

David LAGLEYZE

